

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 15ème législature

manifestations à Montpellier Question au Gouvernement n° 828

Texte de la question

## MANIFESTATIONS À MONTPELLIER

M. le président. La parole est à Mme Patricia Mirallès, pour le groupe La République en marche.

**Mme Patricia Mirallès.** Ma question, à laquelle je souhaite associer mes collègues Nicolas Démoulin et Patrick Vignal, s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

Voilà quasiment deux mois que la ville de Montpellier est sous tension.

M. Marc Le Fur. Il n'y a pas que Montpellier! Et Toulouse? Et Nantes?

**Mme Patricia Mirallès.** Après l'expulsion d'étudiants de la faculté de droit par des individus encagoulés et le sabotage des serveurs informatiques de la faculté Paul-Valéry, Montpellier a été une nouvelle fois victime d'actes inqualifiables.

Ce samedi 14 avril, dans le cadre d'une manifestation dont le parcours n'avait pas été préalablement déclaré, 200 individus au visage dissimulé ont pénétré le quartier de l'Écusson. Venus armés de pierres et de marteaux, avec la volonté délibérée d'entrer en confrontation avec les forces de l'ordre, ces professionnels du désordre ont saccagé et incendié le matériel urbain ainsi que les vitrines et façades des commerçants du centre-ville. Permettez-moi d'avoir ici une pensée pour les sept fonctionnaires de police blessés au cours de cette intervention.

Loin de plaider l'apaisement, l'élue de la circonscription s'est émue, dans un communiqué, d'un dispositif policier « disproportionné et incompréhensible »...

M. Jean-Luc Mélenchon. Oh! calmez-vous, là!

**Mme Patricia Mirallès.** ...et sous-entend désormais que les forces de l'ordre auraient favorisé un itinéraire propice aux dérapages. *(Exclamations sur les bancs du groupe Fl.)* 

M. Jean-Luc Mélenchon. Exactement!

**Mme Patricia Mirallès.** Sur les réseaux sociaux, d'autres parlementaires se sont satisfaits de ces manifestations sans en dénoncer ni la violence inouïe ni les dérapages abjects. *(Exclamations sur les bancs du groupe Fl.)* Non, les forces de l'ordre ne cherchent pas à favoriser la violence. Non, « cela ne fait pas du bien à un commerçant », pour reprendre les mots utilisés sur les réseaux sociaux, de perdre en une fraction de seconde le fruit de ses efforts et de son travail. Non, le droit de manifester n'est pas le droit de saccager.

(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.)

Ma question est donc simple, monsieur le ministre : quelles seront les réponses apportées aux actes inqualifiables dont les Montpelliérains ont été victimes samedi dernier ? (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM, UDI-Agir, sur quelques bancs du groupe LR et parmi les députés non inscrits.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.
- **M. Gérard Collomb,** *ministre d'État, ministre de l'intérieur* . Madame la députée, ce qui s'est passé samedi dernier à Montpellier est totalement inacceptable.
- M. Charles de la Verpillière. Comme à Notre-Dame-des-Landes! (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)
- **M. Gérard Collomb,** *ministre d'État.* Si chacun a le droit de manifester, il ne faudrait pas que la convergence des luttes devienne synonyme de la convergence des casseurs. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)
- M. Sébastien Chenu. Un peu d'autorité!
- M. Thibault Bazin. Laxiste un jour, laxiste toujours!
- **M. Gérard Collomb,** *ministre d'État.* À Montpellier, ils étaient 200, cagoulés, armés de pierres, de boules de peinture et d'engins incendiaires. Ils se sont livrés à des dégradations inqualifiables de commerces et d'établissements.
- M. Thibault Bazin. Et alors, que faites-vous?
- **M. Gérard Collomb,** *ministre d'État.* Ces individus n'étaient pas là pour exercer leur droit de manifester, ni pour protester, contester ou dénoncer. Ils n'étaient pas là pour exprimer leur opinion.
- M. Éric Straumann. Nous le savons!
- M. Maxime Minot. La réponse, maintenant!
- M. Fabien Di Filippo. Le ministre de l'indignation passive!
- **M. Gérard Collomb,** *ministre d'État.* Non, ces individus, comme une partie de ceux qui étaient présents dans le centre de Nantes, étaient là pour faire des dégradations, pour casser ainsi que pour prendre à partie et blesser des policiers.

Partout nous rétablirons l'État de droit... (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

- M. Thibault Bazin. Quand?
- M. Gérard Collomb, ministre d'État. ...en particulier dans les facultés où une minorité empêche les étudiants de passer leurs examens.
- M. Thibault Bazin. Aux actes, marcheurs!
- M. Fabien Di Filippo. Vous allez leur donner un formulaire de régularisation !
- M. Gérard Collomb, ministre d'État. De plus, sept policiers ont été blessés, alors que la police est d'une grande

retenue. Les casseurs seront déférés demain devant la justice et condamnés. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)

#### M. André Chassaigne. Merci, monsieur Marcellin!

#### Données clés

Auteur : Mme Patricia Mirallès

Circonscription : Hérault (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 828 Rubrique : Enseignement supérieur Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 avril 2018

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 avril 2018